

Toepassing van artikel 51 van het reglement van inwendige orde van de gemeenteraad. Interpellatie van N. KAMMACHI, gemeenteraadslid, betreffende het beheer van afval in scholen en kinderdagverblijven

N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

N. KAMMACHI geeft lezing van de volgende tekst:

Je souhaite attirer votre attention sur un sujet qui me tient à cœur en tant que cheffe de groupe du parti « ECOLO-GROEN » : la gestion des déchets dans nos écoles et crèches communales. La sensibilisation à l'environnement et la mise en œuvre de pratiques durables sont des enjeux majeurs pour notre commune, et cela commence dès le plus jeune âge, notamment dans nos écoles et crèches.

Comme vous le savez, la Région de Bruxelles-Capitale a mis en place des directives strictes en matière de tri des déchets. À Anderlecht, comme dans toute la Région, les établissements scolaires et les crèches sont tenus de respecter ces obligations, qui incluent le tri des déchets organiques (déchets alimentaires et compostables), des PMC (plastiques, métaux et cartons à boissons), du papier et du carton, ainsi que des déchets résiduels.

Je tiens à rappeler que, lors du mandat précédent, les écologistes au niveau régional ont impulsé des projets ambitieux en matière de développement durable, notamment en soutenant la création de compost dans les écoles. Ces initiatives, menées en partenariat avec l'ancien Echevin « ECOLO » responsable du « Développement durable », ont permis de sensibiliser les élèves et le personnel éducatif à l'importance du tri et de la valorisation des déchets. Ces actions ont également contribué à une gestion plus responsable des déchets dans nos établissements scolaires.

Ma première question est donc la suivante : Comment sont gérés les déchets dans nos écoles et crèches communales aujourd'hui ? Est-ce que toutes nos écoles et crèches respectent bien les directives régionales en matière de tri des déchets ?

Je souhaiterais également savoir :

∇ Combien d'écoles et de crèches communales respectent actuellement ces normes de tri des déchets ?

∇ Pour celles qui ne les respectent pas, quelles sont les raisons de ces manquements et quelles mesures correctives sont mises en place pour garantir leur conformité ?

∇ Quelles actions de sensibilisation et de formation sont proposées aux élèves, au personnel éducatif et aux responsables des crèches pour promouvoir une gestion durable des déchets ?

∇ Des audits ou des contrôles sont-ils régulièrement effectués pour s'assurer du respect de ces obligations ? Si oui, à quelle fréquence et avec quels résultats ?

Madame l'Echevine CARLIER donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen CARLIER geeft lezing van het volgend antwoord:

Je vous remercie pour cette interpellation qui me permet de mettre en avant le travail constant réalisé pour assurer une gestion efficace et durable des déchets dans nos écoles et crèches communales. La gestion des déchets dans ces établissements fait partie d'une approche globale que nous appliquons à l'ensemble des bâtiments communaux. Nous veillons non seulement au respect des obligations régionales en matière de tri, mais aussi à la mise en place d'initiatives favorisant la sensibilisation et l'amélioration continue.

Aujourd'hui, tous les bâtiments communaux disposent de poubelles de tri pour les fractions papier & carton et PMC, et bénéficient de contrats d'évacuation des déchets leur permettant de respecter les règles en vigueur. En ce qui concerne le tri des déchets organiques, son déploiement est en cours. À ce sujet, nous avons obtenu un subside de « Bruxelles Environnement » afin de travailler spécifiquement sur la réduction du gaspillage alimentaire dans les écoles, ce qui facilitera la mise en place d'une collecte efficace des déchets organiques.

Assurer la conformité de tous nos établissements à ces directives est une priorité. Cependant, il est important de souligner que le nombre de sites concernés rend difficile un contrôle absolu à tout moment. C'est pourquoi nos services effectuent régulièrement des visites, soit en réponse à une difficulté identifiée sur un site, soit de manière proactive pour accompagner les écoles et crèches dans leurs démarches d'amélioration continue. Lors de ces visites, plusieurs actions sont mises en place en fonction des besoins identifiés : si un manque de poubelles de tri est constaté, celles-ci sont fournies dans la mesure du possible ; si un problème d'approvisionnement en sacs poubelles adaptés se présente, les ajustements nécessaires sont réalisés avec le service « Économat ». Si un souci est lié au contrat de gestion des déchets, nous prenons contact avec l'ABP pour le résoudre. Et si un manque de formation ou d'information est relevé, des séances spécifiques sont organisées à destination du personnel éducatif et d'entretien.

En parallèle, ma collègue, l'Echevine de l'Enseignement, Madame DURAKI, joue un rôle-clé dans la sensibilisation des élèves et du personnel scolaire à la gestion des déchets. Dès la maternelle, les enfants sont éduqués aux bons gestes de tri, aussi bien par leurs titulaires que dans le cadre des cours de citoyenneté. Des opérations de sensibilisation et des projets comme « *Recyclons* » sont mis en place pour renforcer ces apprentissages. Le tri des déchets, comme d'autres sujets citoyens, fait partie intégrante des activités pédagogiques menées dans nos écoles. De plus, nos concierges et nos équipes de nettoyage sont également sensibilisés et accompagnés par leurs responsables afin d'assurer une gestion cohérente des déchets au sein des établissements.

Au-delà de ces interventions ciblées, nous avons mis en place plusieurs actions visant à ancrer durablement ces bonnes pratiques. Nos services proposent des séances d'information lors de chaque visite, ce qui permet d'accompagner le personnel dans l'adoption des bons gestes de tri. Nous avons également soutenu et accompagné les écoles souhaitant participer à l'initiative régionale « *Opération Recyclons* ». Cinq écoles communales ont ainsi été sélectionnées pour bénéficier d'un soutien financier et humain pendant trois ans, afin d'améliorer la gestion de leurs déchets. Ce projet

nous permet d'adapter les pratiques en fonction des spécificités de chaque école, tout en favorisant le partage d'expérience pour que l'ensemble des établissements communaux puisse en bénéficier.

En mai 2024, nous avons pris contact avec toutes les écoles pour leur proposer un accompagnement sur la gestion des déchets. Chaque établissement qui a répondu favorablement a fait l'objet d'une visite au cours de laquelle nous avons pu identifier les besoins spécifiques et mettre en place les mesures nécessaires, telles que l'installation de nouvelles poubelles de tri, l'affichage de rappels visuels sur les règles de tri, la mise à jour des contrats d'évacuation des déchets et l'organisation de formations adaptées. Cette démarche se poursuit et sera élargie aux établissements qui ne se sont pas encore manifestés, ainsi qu'à d'autres bâtiments communaux en fonction des demandes et des priorités.

Ainsi, la gestion des déchets dans nos écoles et crèches communales repose sur une dynamique d'amélioration continue que nous pilotons avec engagement. Nous veillons à ce que chaque établissement soit équipé des infrastructures nécessaires, accompagné dans l'application des règles et sensibilisé aux bonnes pratiques, afin de garantir une approche durable et cohérente à l'échelle communale. Madame la Conseillère communale, soyez assurée que nous poursuivons ce travail avec rigueur et détermination, car le développement durable ne se limite pas à des principes, il se traduit par des actions concrètes et un suivi rigoureux.

N. KAMMACHI est ravie d'entendre l'existence de tous ces projets mis en place à travers des initiatives notamment portées par la Région et qui ont permis de développer toute une série d'activités de sensibilisation auprès des jeunes dans les écoles. Elle se demande toutefois encore si aujourd'hui toutes les écoles et toutes les crèches communales sont bien conformes en matière de gestion des déchets ?

Madame l'Echevine MIROIR le confirme.